

## Introduction

Ce rapport concerne l'exercice comptable du 01/01/2014 au 31/12/2014.

### Un exercice excédentaire :

En 2014, les produits s'élevèrent à 364 165 € (contre 373 289 € en 2013). Les charges s'élevèrent à 360 501 € (contre 352 431 € en 2013).

Cet exercice fait donc apparaître un **excédent de 3 664 €**.

### Un patrimoine stable :

Le total de l'actif de 249 136 € au 31/12/14 représente le patrimoine de l'association.

Le fonds associatif est de 119 276 €.

## Du côté du compte de résultat

Le résultat d'exploitation est de 3 664 €

Le résultat financier est de 0 €

Le résultat exceptionnel est de 0 €

Cet excédent de 3 664 euros résulte exclusivement de l'activité de l'association.

### A/ Du côté des produits :

Malgré la perte des produits liés à la mise à disposition du personnel FCS 92 dans le cadre de notre mutualisation avec la FCS 78 (- 45 317 €) et à la baisse de subvention de l'Etat DDSCS 92 (- 9 000 €), on ne constate qu'une baisse générale des produits de 5 588 euros.

En effet, cette perte a été compensée par :

- une augmentation du financement ACSE de 10 000 € (subvention pour l'appui aux conseils citoyens),
- un nouveau partenariat avec la CNAV (+ 5 000 €),
- des versements ASP pour un poste en CUI (+ 8 466 €)
- une augmentation de nos prestations pour la coordination des fédérations des centres sociaux d'Ile-de-France,
- un accompagnement de la préfiguration de l'Espace des Grésillons à Gennevilliers,
- une augmentation des cotisations liée à la part reversée à la fédération nationale,
- un remboursement d'actions de formations 2013 (versé début 2014),
- une reprise de fonds dédiés (15 000 €) pour des actions amorcées en 2013 et finalisées en 2014.

### B/ Du côté des charges :

On constate une hausse générale des charges (+ 8 070 €).

L'augmentation de la masse salariale (+ 38 310 €) est liée au recrutement d'une animatrice fédérale en CUI pour renforcer l'équipe fédérale, ainsi qu'un chargé de mission sur une durée de 4 mois pour une mise à disposition sur l'intérim d'une direction d'un centre social en difficulté.

Cette augmentation est compensée par une baisse des charges externes (- 35 922 €) et plus particulièrement de sa ligne "Etudes et prestations" (- 36 291 €).

En effet, cette année la fédération a eu un recours moins important aux prestataires extérieurs pour la conduite d'actions de formations et accompagnements de centres (Accolades, cabinet ARESS, ...).

### **Le bénévolat :**

Il est important de prendre en considération dans cet exercice l'investissement des bénévoles au service de notre fédéralisme. Cet investissement de bénévoles de notre réseau s'est traduit au travers :

- ✓ de commissions : finances, ressources humaines, adhésions reconnaissances, 20 ans.
- ✓ de la poursuite d'une veille juridique, de formations et de conférences pour les professionnels et bénévoles sur les questions du droit des étrangers et du droit de la famille,
- ✓ de soutiens apportés à deux centres en difficultés.

Cet engagement a représenté 209 heures bénévoles. Cela représente une contribution volontaire de 2 888,07 euros.

### **Du côté du bilan**

La valeur nette comptable des immobilisations est de 1 907 euros. Les immobilisations sont quasi-amorties.

Dès début 2015, l'association envisage différents investissements (informatiques, mobiliers, ...).

L'augmentation des « Autres créances » (+ 50 000 €) est due à un acompte de subvention d'un montant de 51 326,80 euros non versé au 31/12/14.

L'association a mis en place des procédures afin de réduire le montant des créances pour 2015.

Au 31/12/14, il n'y a aucune dette à long terme. Les 92 224 euros sont toutes des dettes à court terme. Ces dettes ont été essentiellement réglées au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Les fonds propres de l'association restent stables entre 2013 et 2014. Ils s'élèvent à 100 856 euros et représentent environ un tiers du budget.

En résumé, au 31 décembre 2014, l'association présente une structure générale équilibrée et stable.

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat excédentaire de 3 664 euros en report à nouveau.

## Modalité de calcul de la cotisation fédérale

### Les différents types d'adhésions en 2014 :

#### **26 centres sociaux sont adhérents à la fédération en 2014 :**

⇒ **Centres reconnus 92 : 10 centres sociaux**

Adhésion de base fédération 92 : **1 000 euros en 2014.**

⇒ **Centres sociaux en procédure de reconnaissance fédération nationale (1<sup>ère</sup> année) : 1 centre social est concerné en 2014**

Mode de calcul : Adhésion de base : 1 000 euros + 464 euros (plancher 1<sup>ère</sup> année de reconnaissance fédération nationale (FCSF) **soit 1 464 euros**

⇒ **Centres sociaux en procédure de reconnaissance (2<sup>ème</sup> année) : 3 centres sociaux concernés en 2014.**

Mode de calcul : Adhésion de base : 1 000 euros + 50 % de la part fédération nationale.

⇒ **Centres reconnus au niveau de la fédération nationale des centres sociaux (FCSF) : 17 centres sociaux.**

La cotisation est calculée à partir de la seule valeur du PLA (Pilotage, Logistique et Activités) fourni à la Caisse d'Allocations Familiales et selon le barème suivant :

- Pour la partie du PLA comprise entre 0 et 430 000 €, le taux appliqué est de 0.37 %
  - Pour la partie du PLA supérieure à 430 000 €, le taux appliqué est de 0.08 %
- |                       |
|-----------------------|
| Part nationale (FCSF) |
|-----------------------|

A ce montant s'ajoute la cotisation à la FCS 92 dont la part est de 0,20% du PLA.

### **Modalités 2015 soumises au vote :**

#### **1ère résolution :**

Les 10 centres sociaux reconnus au niveau départemental passent en procédure de reconnaissance nationale.

Mode de calcul : Adhésion de base : 1 000 euros + 464 euros (plancher 1<sup>ère</sup> année de reconnaissance fédération nationale (FCSF) **soit 1 464 euros**

#### **2ème résolution :**

A compter du 1er janvier 2015, les nouveaux centres sociaux agréés seront reconnus par le niveau national dès la première année d'adhésion.

Mode de calcul : Adhésion de base : 1 000 euros + 464 euros (plancher 1<sup>ère</sup> année de reconnaissance fédération nationale (FCSF) **soit 1 464 euros**

**3ème résolution :** les bases de calcul de la cotisation en reconnaissance nationale (1ère année, 2ème année et au-delà) restent inchangées.

## Budget prévisionnel 2015 (voir annexe)

Il s'élève à **359 800 euros.**

A Gennevilliers, le 14 avril 2015

Le Trésorier, Yoann LECOILLARD  
et les trésorières adjointes,  
Ghislaine BRICOUT et Nathalie DERE